

SEANCE PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 2023**REUNION PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 2023**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et le Directeur général provincial assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 6 novembre 2023 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser M. Luc GILLARD qui est souffrant ainsi que Mme DEFRANG-FIRKET. Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés :

M. LE PRESIDENT. – M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA, Chef de groupe.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE, Chef de groupe.- Mme Isabelle SAMEDI n'est pas encore là, Mme FRANÇOIS et Mme MOUKKAS arriveront en retard.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ, Chef de Groupe.- Excusés M. DECERF et Mme COLOMBINI et M. LEONARD va arriver en cours de séance

M. LE PRESIDENT.- M. CIALONE ?

M. CIALONE, Conseiller provincial.- Au-delà de Mme DEFRANG-FIRKET, Mme VANDEBERG arrive et Mme LUX également.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE, Chef de Groupe.- Mme BASTIN arrive.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé**

III.- Communication de Monsieur le Président

M. LE PRESIDENT Avant d'entamer nos réunions, je vous informe que le schéma des travaux qui occuperont notre semaine se présente comme suit : aujourd'hui, c'est la date de clôture du dépôt des amendements budgétaires. Nous passerons d'abord la question d'actualité en revue ; l'ouverture et la fermeture de la discussion sur les modifications budgétaires 2023, les taxes 2024 et le budget 2024, y compris la note de politique générale ; l'examen et vote des dossiers traditionnels ; examen et vote d'un dossier à huis clos.

Demain, mardi 7 novembre : réponses des Députés provinciaux aux interventions sur leurs compétences spécifiques et l'intervention des Chefs de groupe sur les modifications budgétaires 2023, les taxes 2024 et le budget 2024.

Le jeudi 9 novembre : réponses du Collège provincial aux interventions des Chefs de groupe ; vote de l'Assemblée sur la troisième série de modifications budgétaires 2023, la quatrième série d'emprunts de couverture extraordinaire 2023, les taxes provinciales 2024, le budget 2024 et la première série d'emprunts de couverture extraordinaire 2024.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, comprenant la question d'actualité.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2023. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Monsieur Irwin GUCKEL , Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2023).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste Les Engagés-CSP pour l'Arrondissement de Verviers appelé à siéger en remplacement de Monsieur Jacques SCHROBILTGEN, démissionnaire.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé (document 23-24/034).

Nous allons donc procéder à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une Commission spéciale de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Verviers, elle sera composée de 7 membres.

SEANCE PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 2023

La Commission devra nommer, en son sein, un président et un rapporteur chargé de soumettre les conclusions de la Commission au Conseil.

J'invite Monsieur le Premier Secrétaire à effectuer le tirage au sort des membres de la Commission : M. Gregory PIRON, M. Marc DELREZ, Mme Aline DE BARROS, Mme Vinciane SOHET, M. Julien VANDEBURIE, M. Luc LEJEUNE, Mme Anne THANS-DEBRUGE.

Nous suspendons nos travaux pendant quelques minutes afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission.

(Interruption)

M. LE PRESIDENT.- Nous reprenons nos travaux après cette interruption de séance. Je déclare donc la réouverture de la séance.

La parole est à Mme Vinciane SOHET qui va nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification.

Mme Vinciane SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Donc c'est vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de l'arrondissement de Verviers, M. Pierre ERLER, premier suppléant de la liste Les Engagés du district de Verviers, appelé à siéger en remplacement de M. Jacques SCHROBILTGEN, démissionnaire.

AU nom de votre Commission spéciale de vérification réunie en séance de ce jour sous la présidence de M. Luc LEJEUNE et à laquelle assistaient M. Gregory PIRON, M. Marc DELREZ, Mme Aline DE BARROS, M. Julien VANDEBURIE, M. Luc LEJEUNE, Mme Anne THANS-DEBRUGE et moi-même.

J'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de l'Arrondissement de Verviers, afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Jacques SCHROBILTGEN, démissionnaire.

Pour rappel, M. Jacques SCHROBILTGEN a été élu suite aux élections provinciales du 14 octobre 2018 sur le district d'Eupen. Toutefois, les derniers suppléants de la liste CSP du même district ayant manifesté leur volonté de ne pas exercer le mandat de Conseiller provincial, le questionnement de son remplacement à défaut de suppléance sur la liste du Conseiller concerné, a été sollicité auprès de l'autorité de tutelle.

Conformément à l'avis du Service Public de Wallonie transmis à Monsieur le Directeur général provincial en date du 21 septembre 2023 qui stipule que si les Conseillers classés suppléants sur la liste CSP dans le district d'Eupen ne peuvent siéger pour des motifs qui leur appartiennent, il convient de se reporter au classement des suppléants de la liste CDH-Les Engagés du district de Verviers à laquelle deux sièges ont été attribués lors de la seconde répartition des voix en application des règles relatives à l'apparement. Cette liste comportant encore 4 suppléants.

SEANCE PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 2023

Sur base des considérations reprises ci-avant, M. Pierre ERLER, né le 29 août 1971 et domicilié rue Emile Goedert, 5 à Stavelot est 1^{er} suppléant en ordre utile de la même liste Les Engagés-CSP du District Verviers.

Par courriel daté 6 octobre 2023, Monsieur Pierre ERLER notifie ainsi au Président du Conseil provincial qu'il accepte le mandat de Conseiller provincial jusqu'au terme de la législature.

Il résulte d'une correspondance avec l'Autorité communale de Stavelot du 18 octobre 2023 certifiant que Monsieur Pierre ERLER réunit les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales - articles L4142-1 et L2212-74 à 81 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

A l'unanimité, votre Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Monsieur Pierre ERLER à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseiller provincial.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Je mets ces conclusions aux voix :

Qui est pour les conclusions de la Commission spéciale de vérification ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGES-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vais à présent inviter Monsieur Pierre ERLER, dont les pouvoirs viennent d'être validés, à prêter le serment légal. Vous avez la parole Monsieur ERLER.

M. Pierre ERLER (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge ».

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller provincial.

Je vous souhaite, cher collègue, un bon retour au sein notre assemblée.

SEANCE PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 2023

Je vous informe également que les changements suivants seront effectués au sein des Commissions : M. Pierre ERLER sera membre de la cinquième Commission à la place de M. Luc LEJEUNE ; M. Luc LEJEUNE devient membre de la première Commission à la place de Mme Marie MONVILLE ; Mme Marie MONVILLE devient membre de la quatrième Commission à la place de Mme Astrid BASTIN et Mme Astrid BASTIN devient membre de la deuxième Commission en remplacement de M. Jacques SCHROBILTGEN.

Je suppose que je n'ai rien oublié et que c'est bien correct Monsieur le Chef de groupe ?

M. Luc LEJEUNE, Chef de groupe (de son banc).- Tout ça est bien correct M. le Président.

VI.- Question d'actualité

Document A01 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au GRE-Liège

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé.

L'ordre du jour des questions d'actualité comporte un point.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Pour cette question, je donne la parole à Madame Murielle FRENAY.

Mme Murielle FRENAY, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

Le GRE à sorti sa brochure plus de 145 pages, bien foutue faut bien le reconnaître, la feuille de route de la métropole liégeoise des thématiques, des concepts de développement du territoire. Du spatial en passant par l'alimentaire, la transmission des savoirs, l'énergie ou l'économie cela brasse large avec au passage quelques compétences dévolues principalement, en principe, à cette assemblée.

Le GRE se veut « le représentant » du territoire, du bassin de vie des liégeois » et donc hormis la communauté germanophone, il englobe bien le territoire provincial qui en principe est dévolu à cette même assemblée.

Le Collège provincial a-t-il été invité, a-t-il participé à l'élaboration de cette feuille de route ? Un petit lien est fait avec la Province par le biais d'une création de synergies, des liens structurels, ceux-ci sont de quel ordre ? Avec qui ? Pendant une session du Conseil ?

SEANCE PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 2023

Malgré votre interpellation à leur rencontre le mois dernier, comme sœur Anne, je ne vois rien venir de bien concret.

Cet organisme privé doit-il remplacer une institution publique respectueuse des résultats électoraux, vraiment, moi je vous pose la question ?

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

J'invite donc Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente (à la tribune). – Merci Monsieur le Président.

Madame FRENAY, je vous remercie pour votre question qui va me permettre de faire le point sur le GRE, évidemment dans la continuité de la réponse que Monsieur le Député provincial-Président vous avait apportée au mois de mars.

Je ne vais du coup pas revenir sur les objectifs du GRE, ses orientations, son label triple A, tout cela a déjà été dit.

Concrètement, comme vous, j'ai pris connaissance de la conférence de presse organisée par le GRE le 25 octobre dernier et du document diffusé à la même occasion.

Entre parenthèses, Monsieur Gillard et moi-même étions, ce matin-là, à Paris pour la présentation du Tour de France féminin dont vous aurez vu que la Province sera ville étape le 14 août prochain. Je ferme la parenthèse.

Sur la route du retour donc, j'ai pris connaissance de l'imposant document qui parle, comme vous l'avez dit, tant de sport et d'économie que de numérique et d'aérospatial.

Cela étant, en tant que tel, le Collège provincial n'a pas été spécifiquement associé à la démarche.

Mais qui l'a été ? Officiellement je veux dire... Et je pose la question sans connaître la réponse. Du côté du Collège, Monsieur Gillard vous avait informés et proposé, en réponse à votre dernière question, que le Bureau du Conseil rassemble les propositions cohérentes en lien avec les thématiques dont nous nous occupons afin que notre assemblée puisse adresser sa participation constructive au modèle.

En effet, ayant pris connaissance de l'initiative du GRE « Liège CAP 2030 », la Province avait estimé utile d'initier une démarche afin de réitérer notre rôle en matière de supracommunalité et notre volonté de rester un acteur majeur des politiques et initiatives en la

SEANCE PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 2023

matière.

Nous avons donc, dans ce cadre, ouvert la démarche à l'ensemble des groupes politiques et certains d'entre vous avaient souhaité participer à celle-ci. Un document a donc été construit et était, pour rappel, passé en première commission puis au Conseil du 21 septembre dernier.

En clair, nous n'avons donc pas attendu que le GRE vienne à nous, heureusement, nous sommes allés vers le GRE avec nos points d'attention.

Un courrier est ainsi parti le 21 septembre dernier, jour du Conseil. Je vous en rappelle les conclusions : « Dans ce contexte, compte tenu de leur expertise en la matière, les Autorités provinciales réitérent leur détermination à soutenir les initiatives locales et donc l'intérêt de les associer à des initiatives telles que « Liège CAP 2030 ». Elles sont dès-lors pleinement disponibles à collaborer avec le GRE dans sa nouvelle initiative afin d'éviter toutes éventuelles redondances entre les initiatives respectives alors que les objectifs poursuivis sont, évidemment et vous l'avez dit, communs. »

J'ajoute que plusieurs intercommunales ont également souhaité travailler de la même manière.

Pour le surplus et en suite de cela, nous avons bien lu, dans le document publié par le GRE, la page 69 qui a pour titre « Assurer les liens structurels entre le GRE-LIEGE et les conférences d'élus et la Province » et je suis évidemment rassurée par rapport au fait que le rôle fédérateur de la Province soit bien retenu et mis en exergue. Pour le surplus, je pense que ce projet du GRE, comme d'autres, doit encore être affiné et approfondi.

Le directeur général du GRE, interrogé dans le cadre de votre question, nous confirmait d'ailleurs que des échanges devraient se tenir avec sa structure pour voir quels types de relations établir dans le cadre de cette feuille de route et, plus largement, de l'exécution de ses missions. Je suppose que c'est à cela que les instances du GRE vont désormais s'atteler. En réalité, c'est certainement à nous tous de répandre la bonne parole provinciale et de convaincre que la Province a un rôle à jouer, ici au GRE, mais certainement plus largement pour l'ensemble des citoyens.

Je conclurai malgré tout sur une note d'optimisme. Selon moi, à ce jour, il n'y a pas encore de concurrence entre la Province de Liège, qui tient un rôle institutionnel et constitutionnel et le GRE, association qui devrait jouer le rôle d'ensemblier qui lui a été confié par ses statuts et ses instances.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Je vous remercie Madame la Députée provinciale – Vice-Présidente. Aucune réaction ? Non. Nous pouvons donc continuer notre ordre du jour.

VII.- Ouverture des dossiers relatifs aux documents budgétaires 2023-2024, y compris la note de politique générale.

Document 23-24/001 : Budget provincial 2023 – 3ème série de modifications.

Document 23-24/002 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2023 – 4ème série.

Document 23-24/003 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2024 – Règlement général relatif à la perception des taxes provinciales.

Document 23-24/004 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2024 – Règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitrailles et de véhicules hors d'usage.

Document 23-24/005 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2024 – Règlement relatif à la taxe sur les véhicules isolés hors d'usage.

Document 23-24/006 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2024 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires.

Document 23-24/007 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2024 – Règlement relatif à la taxe sur les permis et licences de chasse.

Document 23-24/008 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2024 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes, ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement.

Document 23-24/009 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2024 – Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles.

Document 23-24/010 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2023 – Résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.

Document 23-24/011 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2024.

Document 23-24/012 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2024 – 1ère série.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Avant d'entamer nos travaux relatifs aux documents budgétaires, je tiens à vous rappeler que la date de clôture pour le dépôt des amendements budgétaires est fixée à aujourd'hui.

SEANCE PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 2023

Ceux-ci seront systématiquement renvoyés aux Commissions compétentes qui les examineront dans un délai de 3 mois suivant l'approbation par la tutelle du budget. Tout amendement doit être déposé par écrit et signé par son auteur.

Pour faciliter la suite de nos travaux, je vous propose de regrouper les points 4 à 15 de l'ordre du jour actualisé.

Les documents 23-24/001 et 23-24/011 ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Les documents 23-24/002 à 010 et 23-24/012 ont, quant à eux, été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

En deuxième Commission, le document 001 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Thomas CIALONE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Thomas CIALONE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Directeur général provincial, chers Collègues.

La réunion conjointe des deuxième et cinquième Commissions s'est réunie donc le 10 octobre dernier.

Les Commissaires ont profité d'une présentation très complète de la troisième série de modifications budgétaires du projet de budget exposé par notre Directeur financier provincial et en ont reçu copie.

Je me fais d'ailleurs le porte-parole des membres de ces Commissions pour le remercier ainsi que l'ensemble des agents provinciaux présents lors de nos travaux tant pour leur disponibilité que pour la précision des réponses apportées aux questions.

Lors de cette séance, spécifiquement sur le document 001 « Troisième modification budgétaire », un Commissaire a souhaité des précisions sur les droits en instance. Il lui a été répondu qu'il s'agit de droits à percevoir par la Province à hauteur de 50 millions d'euros et des précisions ont été apportées sur la technique budgétaire globale.

Un Commissaire s'interrogeait sur les mises en réserve en supracommunalité, il lui a été répondu qu'il s'agit pour le Collège de démontrer sa volonté d'affecter une partie des réserves à la supracommunalité.

Monsieur le Président, j'embraye avec la discussion en deuxième Commission sur les modifications budgétaires ?

M. LE PRESIDENT.- Non, on verra ça après.

M. Thomas CIALONE, Rapporteur (à la tribune).- Voilà ! Merci Monsieur le Président.

SEANCE PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 2023

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Le document 011 n'ayant soulevé aucune question, c'est par 6 voix pour et 5 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

En cinquième Commission, les documents 006 à 010 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Guy DUBOIS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Guy DUBOIS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Rapporteur de la cinquième Commission qui s'est réunie ce mercredi 18 octobre 2023 à 17h30 au Palais provincial - document 23-24/006.

Un commissaire demande si le fait de conserver une taxe sur les banques ne risquerait pas de mettre en porte-à-faux l'institution provinciale face aux autres niveaux de pouvoirs ?

Il lui a été répondu que la taxe fait partie de nomenclature des taxes autorisées par la circulaire budgétaire pour 2024 et donc est autorisée par la Wallonie.

Le point est voté par 7 pour, 2 contre.

J'embraye avec le document 23-24/010 ? Oui. Donc, la même Commission, le point 010. Un Commissaire évoque le fait qu'une autre Province a décidé de réduire ses centimes additionnels au précompte immobilier.

Il lui a été répondu qu'effectivement la Province du Luxembourg a souhaité diminué ses centimes additionnels de 50 mais c'est la Province avec le plus haut de centimes additionnels au précompte immobilier de Wallonie, soit un taux de 1980. En les diminuant de 50, la Province du Luxembourg reste malgré tout le plus haut taux de Wallonie.

En Province de Liège, le taux est de 1750. Le maintenir garanti à l'institution de pouvoir assumer les années à venir où les dépenses ne cesseront d'augmenter encore plus avec une reprise après 2024 des dotations communales aux Zones de Secours.

Le point a été voté par 7 pour, 2 contre.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Les autres documents 002, 003, 004, 005, 007, 008, 009 et 012 n'ayant soulevé aucune question, votre cinquième Commission vous propose de les adopter à l'unanimité pour les documents 002 et 012, et par 7 voix pour et 3 abstentions pour les documents 003, 004, 005, 007, 008 et 009.

SEANCE PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 2023

J'ouvre la discussion générale, je vous rappelle que toutes les questions doivent être posées aujourd'hui.

Je prends note des intervenants. Qui souhaite intervenir ? Mme Murielle FRENAY ; Mme Victoria VANDEBERG ; Mme Chantal NEVEN-JACOB ; M. Guy DUBOIS ; M. Thomas CIALONE, M. Luc LEJEUNE, Mme Marie MONVILLE, M. Serge ERNST ; Mme Astrid BASTIN ; M. Pierre ERLER ; Mme Sandrina GAILLARD ; M. Rafik RASSAA ; M. Grégory PIRON.

Je vous à présent donner la parole aux intervenants dans l'ordre précité. A vous Madame Murielle FRENAY.

Mme Murielle FRENAY, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

Pour le groupe ECOLO, je dépose ce jour un amendement budgétaire d'1 euro prévisionnel pour la demande d'un cadastre des abris et dispositifs permettant aux travailleurs et utilisateurs des bâtiments provinciaux permettant la pratique du vélo au quotidien.

La Province de Liège développe dans son plan touristique une accroche vélo intéressantes, les Points Nœuds, les circuits Trail, il reste du travail mais la sensibilité est présente et je m'en réjouis.

Pour le volet vélo au quotidien, le manque est plus flagrant, manque d'abris sécurisés, manque de local adéquat pour se changer, manque d'accès sécurisés...

Par cet amendement budgétaire, c'est d'abord une demande d'un cadastre qui est visé, certains bâtiments sont bien équipés, d'autres ne le sont pas. Je souhaite avoir une idée précise de ce qui existe, de ce qui est en cours et de ce qu'il reste à faire pour favoriser les déplacements vélos au quotidien.

J'ai un deuxième, je le lis dans la foulée.

Amendement budgétaire. Pour le groupe ECOLO, je dépose ce jour un amendement budgétaire d'1€ prévisionnel pour une analyse du budget provincial au budget sensible au genre.

Je suis un peu têtue ! Je ne vais pas vous faire l'injure de relire, c'est le même que la fois dernière donc travaillons dessus et avançons !

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Je donne la parole à Madame Victoria VANDEBERG. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

M. Victoria VANDEBERG, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Le groupe MR a pris connaissance de l'avis de la Cour des comptes sur le projet de Budget 2024.

SEANCE PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 2023

A cette occasion, en page 15, et à propos des entités consolidées, nous avons pu lire ceci : « L'annexe, exigée depuis 2021 par la circulaire budgétaire, a bien été établie pour les dépenses de transfert relatives aux ASBL et aux autres associations et fondations d'utilité publique, créées par la Province, auxquelles celle-ci participe ou qui bénéficient d'aides provinciales pour un montant cumulé égal ou supérieur à 50.000 euros par an. En revanche et, c'est ce qui retient notre attention, la justification par la Province, pour les 54 entités mentionnées, du recours à un subventionnement des institutions concernées, ainsi que la motivation de leur non-intégration dans l'institution provinciale ne sont pas explicitées. Or, une colonne de ladite annexe est bien libellée dans ce sens ».

Tout au long de cette législature, nous avons pu constater une réduction du nombre d'asbl et autres structures provinciales dont il est fait mention ci-avant. Le Collège peut-il nous fournir une vue générale de l'évolution de ce nombre depuis 2018 ?

En outre, le Collège peut-il nous éclairer sur le fait que le recours à un subventionnement ainsi que la motivation de la non-intégration dans l'institution provinciale ne sont pas explicités ?

Enfin, et toujours dans ce cadre, le Collège peut-il plus particulièrement nous informer de l'évolution de la réflexion concernant l'asbl FTPL ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite Madame Chantal NEVEN-JACOB à nous rejoindre, vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Chantal NEVEN-JACOB, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Depuis plusieurs années maintenant, la Province de Liège a entamé une profonde démarche de rationalisation immobilière.

La vente du Château de Harzé, dont la presse s'est fait écho, a d'ailleurs été l'un des jalons de cette dynamique en 2023.

Dans le même genre, et tout aussi relayé par les journalistes, le déménagement de la bibliothèque des Chiroux vers le B3 flamboyant neuf, et augurant de la renaissance de tout un quartier, laisse un bâtiment provincial vide au sein du centre-ville.

S'il est heureux de voir que la Province de Liège n'hésite pas à concrétiser des chantiers d'ampleur tels que le projet déployé à Bavière au cours de cette législature, qu'envisage-t-elle de faire des surfaces qu'elle déserte ?

Aucun montant n'est inscrit en faveur du complexe Chiroux-Croisiers au budget extraordinaire 2024. Quelle est la vision du Collège à son égard ?

Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 2023

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite M. Guy DUBOIS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Guy DUBOIS, Conseiller provincial (à la tribune)- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

L'impact de la réalité énergétique. Entre les mentions de recours à la géométrie pour un montant de 1,5 millions d'euros dont 1 million subsidié, d'installation de panneaux photovoltaïques, de remplacement de chaudières, d'isolation de toitures, de l'inscription de deux projets PRR pour les sites scolaires de Huy et de Seraing facilitant la transition énergétique des infrastructures pour 13,8 millions d'euros dont 6.041.640 € subsidiés, je constate la récurrence d'un souci d'amélioration énergétique du patrimoine immobilier provincial.

Qu'en est-il justement de l'impact de l'augmentation du coût des énergies sur le budget provincial ? Et pouvez-vous préciser ce qui est fait pour s'adapter à cette réalité ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à présent M. Thomas CIALONE.

M. Thomas CIALONE, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

J'aurais deux sujets pour lesquels je voudrais poser une question au Collège. Le premier concerne les Infrastructures.

Le budget extraordinaire 2024 prévoit des travaux à hauteur de 3 millions d'euros en faveur du site de Saint-Laurent qui héberge le Département Santé et Affaires sociales. Les investissements sur le site seront donc conséquents encore.

Serait-il possible de faire le point sur la politique infrastructurelle qui s'y déploie ? Toutes les chances sont-elles données à une rationalisation efficiente par rapport aux spécificités des lieux, c'est-à-dire notamment l'amélioration énergétique ; la recherche de subventionnement ; l'affectation des espaces au gré des besoins actuels, etc.

Le deuxième sujet concernera la Culture. Nous avons constaté avec satisfaction que les inscriptions budgétaires pour les subsides destinés aux grandes institutions culturelles telles que l'ORW, l'OPRL et le Théâtre de Liège sont identiques à celles de 2023.

Le Collège a-t-il l'intention de liquider totalement ces subsides en 2024 ? Quels contacts sont pris en ce sens avec les opérateurs qui attendent, évidemment, pour eux-mêmes pouvoir finaliser leur budget, l'intention provinciale et je sais que le Député-Président, le Collège ont à cœur de soutenir ces grandes infrastructures aussi par des projets spécifiques dans le cadre de la politique culturelle : qu'en sera-t-il en 2024 ?

Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 2023

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Monsieur Luc LEJEUNE. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. Luc LEJEUNE, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, chers Collègues.

Mon premier point vise à informer que nous déposons un amendement conjointement avec le groupe ECOLO visant à neutraliser l'inflation 2024 dans la perception des additionnels au précompte immobilier. D'avantage de considérants et d'attendus dans mon intervention de demain.

Deux, une question plus en lien avec l'actualité et bien évidemment en lien avec le budget 2024 : le 6 octobre 2023, une pétition nous parvenait par mail pour alerter le Conseil sur une situation problématique au bâtiment de l'IPEPS Liège au Quai G. Kurth où les locaux du 4^{ème} et du 5^{ème} étage n'étaient plus desservis par les ascenseurs ni le monte-charge en panne depuis 6 mois.

Cette question a été traitée en quatrième Commission. On a bien confirmé que les mesures urgentes étaient prises, qu'il s'agissait de difficultés liées à des délais de livraison et d'intervention de la part d'une entreprise.

Mais, ma question et j'y arrivai : suite à cet incident, la notoriété provinciale a été entachée, les médias s'en sont emparés laissant penser, une fois de plus, qu'il s'agissait d'une gestion « à la petite semaine ».

Donc même si en Commission il a été démontré le contraire, ma question est la suivante : dans la perspective de nos discussions budgétaires, le service infrastructures dispose-t-il d'une liste d'urgences sur lesquelles travailler ? Quels sont les éléments d'organisation au sein du service infrastructures et aussi les éléments financiers inscrits dans le budget 2024 afin que la survenance d'une situation de ce type soit minimisée d'ici à la fin de la législature ?

Merci déjà pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Madame Marie MONVILLE, vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Marie MONVILLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Au cours des derniers mois, le Ministre en charge des Pouvoirs locaux s'est à plusieurs reprises exprimé sur la volonté de travailler à une réforme de l'organisation des cultes afin d'adapter cette matière aux réalités sociologiques du 21^{ème} siècle.

L'objectif annoncé est de dégager des solutions qui permettront de concilier les intérêts des pouvoirs locaux, des défenseurs du patrimoine et des communautés culturelles et en tant qu'Échevine de la Cultes dans ma commune, je peux comprendre et mesurer l'intérêt et la nécessité de l'initiative.

SEANCE PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 2023

Une concertation avec les représentants des cultes reconnus est en cours afin d'aboutir à une réforme tenant compte des réalités du terrain.

Parmi les mesures, on évoque un plafonnement du soutien public et une régionalisation de 5 des 6 cultes reconnus : les cultes protestant, musulman, israélite, anglican ou orthodoxe. Certains de ceux-ci sont actuellement sous la tutelle de la Province qui en assure le financement, je pense en particulier au culte musulman et orthodoxe.

Dans le cadre de ce chantier, les Provinces ont-elles été consultées, voire invitées, à la table des négociations ? Des données plus précises vous sont-elles parvenues.

Aussi, dans une même approche d'harmonie et de rationalisation, une réflexion autour du subventionnement provincial des Maisons de la Laïcité et des communautés philosophiques non confessionnelles reconnues est-elle amorcée ? Et là, on est quand même, je veux dire au niveau du budget consacré aux cultes et à la Laïcité, on est à 95% de l'enveloppe donc voilà, c'était une question complémentaire.

Je vous remercie pour votre attention et d'avance pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'appelle maintenant Monsieur ERNST. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

J'ai plusieurs questions suite à la présentation de votre budget 2024.

La première concerne la gestion des cours d'eau de compétence provinciale. Depuis quelques temps, nous sommes contactés par des mandataires locaux qui s'inquiètent de la difficulté de réalisation de travaux soit en zone inondée en juillet 2021 soit dans des communes autres de la Province de Liège.

La première question vient de la commune d'Aywaille : lors des inondations de 2021, à Aywaille, plus précisément Remouchamps, le ruisseau Gervova qui termine son parcours dans une canalisation rue de Louveigné vers l'Amblève a débordé. La cavité voûtée qui couvre le ruisseau était quasi complètement bouchée par tous les déchets ramenés par l'eau tant la pression de l'eau venant du ruisseau et des chantoirs de Deigne était importante.

En urgence, une partie a été enlevée pour permettre le passage de l'eau. Mais le travail n'a pas été terminé. Tout est à l'arrêt depuis 2021. Lorsque ma collègue Mélanie Leponce Conseillère communale à Aywaille a demandé où en était l'avancement des travaux lors du conseil communal du 4 septembre, l'échevin des travaux a répondu que toute cette partie du ruisseau Gervova dépendait de la Province.

SEANCE PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 2023

Je vous demande donc aujourd'hui ce qui est prévu et quand les travaux auront-ils lieu?

Autre exemple, la commune de Blegny est dans les communes pilotes désignées par le Collège pour connaître les attentes au niveau supracommunal et expliquer les collaborations possibles avec la Province.

Lors d'une rencontre au mois d'août 2023 entre l'administration provinciale et les autorités communales de Blegny, la commune a exposé un dossier en attente depuis 9 mois. Deux canalisations proches des berges étaient brisées et la commune demandait simplement l'autorisation à la Province d'effectuer la réparation à sa charge. A ce jour, la commune de Blegny, n'a toujours pas d'autorisation.

Toujours dans le cadre des inondations de juillet 2021 dans notre province, le Conseil provincial de 27 janvier 2022 avait accordé une enveloppe de 300.000 € à la SPI dans le cadre de la gestion de crise post-inondations.

En mai 2023, l'administration provinciale écrivait que 252.479 € de subvention n'avait pas encore été justifiés au niveau de l'utilisation par la SPI. Pouvez-vous nous informer du suivi de ce dossier pour éviter la perte des subsides régionaux.

De manière générale, pourrions-nous recevoir un état des lieux des travaux post inondations et de ce qu'il reste à faire sur l'ensemble de la Province au niveau des ruisseaux, rivières et leurs berges ?

Le second thème concerne l'enseignement : depuis la fermeture des Chiroux, je rejoins un peu Mme NEVEN, et le départ vers le bâtiment du B3, plusieurs citoyens nous ont interpellés pour connaître la nouvelle affectation qui sera donnée au bâtiment situé au Chiroux et qui appartient à la Province. La Province va-t-elle être partenaire dans l'éventuel retour de la faculté de droit de l'Université de Liège dans le centre de la ville de Liège ? Participez-vous à la réflexion?

Plus largement, la Province est-elle en discussion pour une réflexion sur la fusion des réseaux publics avec la ville de Liège ou la Fédération Wallonie Bruxelles ?

Une troisième question concerne la fin des activités en lien avec l'insémination porcine. Le Collège Provincial a décidé de la fermeture au 30 septembre de son centre d'insémination artificielle porcine d'Argenteau, plus communément appelé le CIAP.

La justification étant le travail de réflexion sur la pertinence de ses missions. Depuis lors, une partie du personnel a été réaffecté à des nouvelles tâches et d'autres sont en attente de réorientation dans les services provinciaux.

Pouvez-vous m'informer si des formations sont prévues pour le personnel qui doit changer de fonction ?

Autre question, que vont devenir les bâtiments situés sur le site d'Argenteau ?

Merci pour vos réponses

SEANCE PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 2023

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Mme Astrid BASIN. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Astrid BASTIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Ici, cela concerne le teste du CAF, Certificat d'Aptitude Fédéral, pompier volontaire à l'école du feu.

Donc, le manque d'effectif dans nos sones de secours devient alarmant concernant les pompiers volontaires, comme par exemple dans notre belle Ville de Malmedy, il y a 2 mois, une réserve de recrutement a été établie et 40 postes étaient ouverts, seuls +/- 12 candidats se sont présentés et avaient le fameux sésame du CAF.

Ils ont constaté suite à une large discussion qu'en province de Liège, le test du CAF se fait en 3 demi-journées, ce qui freine bon nombre de citoyens vu que ceux-ci doivent donc prendre 3 jours de congés pour pouvoir le passer. Dans les autres Provinces, ce test se fait en une seule et unique journée.

Pourrions-nous donc envisager de changer notre formule actuelle afin que plus de personnes puissent se présenter ? Et je viens de voir d'ailleurs que même ce mois-ci, il n'y a même pas une seule possibilité de passer ce test en province de Liège ce qui, personnellement, je trouve alarmant moi aussi.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite M. Pierre ERLER. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Pierre ERLER, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Une question du Tourisme. Vous n'êtes pas sans savoir que la Région wallonne encourage grandement la transition digitale, et en particulier dans le tourisme.

En effet, les touristes sont aujourd'hui plus que jamais connectés pour l'ensemble des prestations qui leur sont proposées et il est donc essentiel que le secteur reste en phase avec cette clientèle au risque de perde de précieuses parts de marché.

Le mouvement a été initié dès 2020 avec l'apparition du Pass VISITWallonia qui a connu un grand succès dans une année, il est vrai, particulière. Et cet outil n'a cessé d'évoluer sous la houlette de VISITWallonia pour devenir aujourd'hui une application vouée, finalement, à devenir en quelque sorte un Netflix du tourisme tant l'ambition est de coller aux attentes du touriste tout en lui proposant des découvertes géolocalisées.

Cette digitalisation connaît actuellement une nouvelle accélération puisque le Commissariat général au tourisme a lancé en octobre dernier l'opération « Mon bagage

SEANCE PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 2023

numérique » à destination des professionnels. Par ce biais, le CGT entend accélérer la transition du secteur en l'accompagnant dans un premier temps dans l'établissement d'un diagnostic de sa maturité digitale pour après lui proposer plus de 200 formations dans le domaine.

On a donc un paysage touristique qui se recompose petit à petit avec d'un côté VISITWallonia en phase avec le client final, de l'autre, le CGT en phase avec les professionnels et entre les deux, les Provinces qui doivent être à mon sens un appui dans cette dynamique.

La province de Liège, en tant que territoire, est incontestablement une terre de tourisme, la Province de Liège, en tant qu'institution, possède une Fédération du Tourisme qui, je vous l'accorde d'avance Monsieur le Député, nous est souvent enviée.

Dans ce contexte général, il est donc important que la FTPL reste à la pointe pour de multiples raisons, vous l'aurez compris économiques mais pas uniquement.

J'aimerais dès lors savoir ce qui est prévu dans ce budget 2024 pour la transition digitale du secteur touristique ? Je pense notamment à la mission de formation de la FTPL, essentielle pour accompagner l'évolution du secteur. La Fédération, comme les Provinces en général d'ailleurs, possède l'atout de la proximité, nous sommes toujours les plus proches du terrain, servons-nous en pour démontrer une fois de plus toutes nos compétences.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'appelle Mme Sandrina GAILLARD. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je vais donc vous proposer la création de quatre amendements budgétaires d'1€ prévisionnel.

Donc, le premier : après le profil santé présenté aux Communes l'année dernière par les services, je demande la création d'un amendement budgétaire d'1€ prévisionnel pour un dénombrement du mal logement sur toute la province de Liège comme cela vient d'être effectué sur Huy-Waremme.

Je pense qu'il serait intéressant que chaque arrondissement connaisse ses propres chiffres et donc ses besoins et que ça serait judicieux que ce soit la Province qui l'organise.

Le deuxième : la carte des Points Nœuds de la Province de Liège est assez vide autour de Huy, Marchin, Wanze et Modave, ce qui ne permet pas de faire des boucles actuellement au départ de ces Communes.

Je vous propose donc la création d'un amendement budgétaire d'1€ prévisionnel pour une étude de faisabilité et pour le développement du réseau sur cette région.

SEANCE PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 2023

Le troisième : la création d'un amendement budgétaire d'1€ prévisionnel pour une étude de faisabilité pour un projet pilote de création d'une ombrière d'un parking de la Province permettant de valoriser les places de stationnement en implantant des panneaux photovoltaïques au-dessus.

Les parkings sont, en effet, des zones propices au développement du solaire photovoltaïque. Ces surfaces sont en général de grande dimension et disposent d'un bel ensoleillement. Ce serait un atout pour la Province qui pourrait couvrir une partie de sa consommation tout en protégeant les voitures du soleil et de la pluie.

Mon dernier : créé en 2018, la Fresque du Climat est devenue l'outil de référence qui permet aux individus et aux organisations, qu'elles soient publiques ou privées, de s'approprier le défi de l'urgence climatique car pour agir, il faut comprendre.

La Fresque du Climat est un outil neutre et objectif. Il se fonde sur les données issues des rapports scientifiques du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) dont les recommandations orientent les décisions politiques et économiques à l'échelle mondiale.

L'atelier vise à mobiliser l'intelligence collective pour sensibiliser les participant(e)s aux changements climatiques. Son approche ludique et pédagogique permet à tous les publics de s'approprier le sujet des changements climatiques et vise à éviter une descente verticale du savoir. Durant l'atelier, les participant(e)s relient les liens de cause à effets et intègrent les enjeux climatiques dans leur globalité.

Donc, pour donner une conclusion progressiste et constructive à la Commission spéciale Climat créée en début de législature, je demande la création d'un amendement budgétaire pour 1€ pour la création d'une fresque Climat pour la Province de Liège car chaque dixième de degré compte.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'appelle M. Rafik RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Trois petites questions avant l'intervention budgétaire de demain. Deux questions concernant des bâtiments de la Province, donc l'ancien Créalab situé Quai Kurth est en transformation. A l'occasion de l'enquête publique, les aspects de mobilité et de durabilité ont été critiqués sans pour autant faire modifier le projet. Par contre, l'annonce d'un nouveau projet de centre culturel est une bonne nouvelle à priori.

Les espaces culturels à Liège ne sont pas en suffisance pour permettre la production, la diffusion et la promotion de toutes les œuvres et créations liégeoises, mais aussi wallonnes,

SEANCE PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 2023

belges et internationales. Avec l'annonce d'un nouveau budget consacré à cette transformation, on s'attendait à plus de détails quant à l'avenir de ce lieu. Les quelques phrases présentes dans la note de politique générale ne permettent pas vraiment de connaître les contours de ce projet. L'enquête publique mentionnait une salle d'exposition, un espace bureaux, un centre de création, un atelier d'artistes et enfin un espace multimédia et de réserves.

Comme vous le savez, la Province de Liège compte de très nombreux créateurs, dans toutes les disciplines. Mais force est de constater qu'ils sont insuffisamment valorisés et qu'ils éprouvent des difficultés à vivre de leur art et à réaliser leurs projets. Ce projet Kurth peut donc répondre à certaines attentes s'il se destine à accueillir les artistes et les créateurs liégeois.

Mes questions sont donc : comment se construit ce projet et surtout comment sont consultés et surtout impliqués les futurs usagers ce lieu ?

Autre bâtiment et autre affectation. L'ancienne bibliothèque des Chiroux a donc été vidée et se destine, à comprendre les réponses obtenues en mai dernier, à être revendu.

A lire le budget extraordinaire et à tenter de décoder les recettes, on comprend que ce n'est pas pour cette année que la Province compte conclure la vente. Cela pose des questions quant à l'occupation temporaire des lieux. Quelle collaboration avec les créateurs et porteurs de projets liégeois pour faire vivre le lieu en toute sécurité, et cela pose aussi question quant à l'avenir à moyen terme du lieu. Un bâtiment aussi grand à l'abandon en centre-ville, c'est le risque d'un énième chancre en Cité Ardente.

Dernière question, en matière de Supracommunalité. Le réseau Points-Nœuds continue à se développer et on annonce une enveloppe pour son extension en 2024, ce qui constitue plutôt une bonne nouvelle. Néanmoins, nous aurions souhaité une enveloppe plus consistante pour la promotion de ce réseau essentiel de tourisme lent. Les 4.548 utilisateurs du site web annoncés au dernier rapport d'activités, cela reste vraiment en-deçà du potentiel d'utilisation du site web. Idem pour les brochures papiers des boucles mises en avant dans les brochures, plusieurs maisons de tourisme se sont plaintes de rupture de stock trop précoces malheureusement.

Merci pour vos réponses d'avance.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. M. Gregory PIRON. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Gregory PIRON, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

De la très lente rénovation des bâtiments scolaires. Un enseignement de qualité a besoin d'infrastructures de qualité ! C'est une évidence mais elle peine à se réaliser dans plusieurs bâtiments scolaires de la Province.

Avant les congés d'autonome, courant du mois d'octobre, a eu lieu un mouvement de grogne dans plusieurs écoles de la Province : les IPEPS de Herstal, Liège et Seraing. En cause, des bâtiments délabrés : manque de chauffage car chaudières en panne, problèmes ou manques

SEANCE PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 2023

d'aération, fenêtres, et des ascenseurs ou monte-charge en panne ce qui engendre des soucis pour les élèves à mobilité réduite de l'établissement qui en accueille ainsi qu'un manque de produits d'hygiène et d'entretien. Ceux-ci ne sont plus acheminés vers les étages supérieurs et à l'inverse des poubelles pleines s'entassent car elles ne sont plus descendues.

J'ai encore eu confirmation par un professeur, pas plus tard que ce week-end de tous ces différents problèmes. Nous étions déjà intervenus lors d'un précédent Conseil à ce sujet. J'ai pu constater également une certaine lenteur, administrative peut-être, pour des décisions concernant les travaux, les différents acteurs se rejetant parfois la balle : P.O. Vs Service enseignement Vs Service Infrastructures.

J'ai aussi pris connaissance de plusieurs réunions qui ont eu lieu suite à ce mouvement de contestation des étudiants et des professeurs. Des promesses de réparation des ascenseurs et des solutions provisoires de délocalisation de certains cours y ont été présentées. Mais quel gâchis et quelle perte de temps : les problèmes étaient connus pour la plupart à la rentrée et pourtant rien n'a été entrepris.

Au-delà de la question du mauvais jeu de renvoi des responsabilités entre les services provinciaux, cela pose la question de la lenteur à laquelle sont rénovés les bâtiments scolaires. Au budget extraordinaire 2024, si l'on peut quand même se féliciter des 2 dossiers de rénovation à l'EP Huy et à l'EP Seraing avec notamment les subsides du Plan de Relance et de Résilience européen, on ne peut que déplorer le panachage habituel des travaux d'investissements dans les différents bâtiments scolaires.

Bien sûr, il faut des travaux d'entretien réguliers pour chaque établissement, mais je veux pointer ici le fait que la rénovation « par morceaux » comme elle est entreprise, est lente et parfois inefficace : on change les chaudières une année mais on doit attendre l'année suivante pour placer les châssis. D'abord, les châssis à l'avant du bâtiment la première année puis les châssis à l'arrière du bâtiment l'année suivante. Je caricature un peu.

A quand donc un audit complet des bâtiments de l'enseignement de la Province et surtout à quand un plan de rénovation des bâtiments, tout aussi complet, qui opte pour une réhabilitation totale, bâtiment par bâtiment ?

Merci d'avance pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Y a-t-il un autre Conseiller qui souhaite poser une question ? Non. Le Collège provincial répondra à l'ensemble de ces questions demain.

VIII.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 23-24/013 : Modification statutaire – Cumul (articles 13 et 14 du statut administratif du personnel provincial non enseignant).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 23-24/013).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre première Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/014 : Modification du chapitre 3 de l'annexe 4 du statut administratif du personnel provincial non enseignant : congés de circonstance, congé de naissance et congé exceptionnel pour cas de force majeure.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (document 23-24/014).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre première Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 2023**Document 23-24/015 : Approbation des règles de réservation aux activités qui se dérouleront au B3.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour (document 23-24/015).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Mme Marie MONVILLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre première Commission a examiné le document 23-24/015. Un Commissaire s'interroge sur les limites du système de réservations en ligne. Il lui est répondu que tout un chacun a effectivement la possibilité de réserver en ligne mais qu'il existe une alternative pour ceux qui n'ont pas accès à internet. Il y a les agents d'accueil qui restent disponibles sur le site.

Ce document a fait l'objet d'un vote à 8 voix pour et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/016 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Assistance à l'Enfance » dans le cadre de la 5ème édition du «Défil'Eco» qui s'est déroulée les 21 et 22 avril 2023.**Document 23-24/017 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Coopération Culturelle régionale de l'arrondissement de Liège » pour son fonctionnement 2023.****Document 23-24/018 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Présence et Action culturelles – Régionale de Liège » pour l'organisation de la 3e édition de « PolitiK – Rencontres Internationales cinéma et**

politique », programmée du mardi 28 novembre au dimanche 3 décembre 2023.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 19, 20 et 21 de l'ordre du jour (documents 23-24/16 à 23-24/018) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 1 abstention que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 23-24/029 : Subsidés supracommunaux 2023 – Octroi d'une promesse ferme pour le projet d'«Extension du réseau cyclable de Haute-Meuse Seraing-Neupré» ayant obtenu plusieurs promesses de principe antérieurement.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour (document 23-24/029).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre première Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

SEANCE PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 2023

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/030 : Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes – Demande de soutien de l'asbl « Des racines et des ailes d'acier » – Complément de financement pour une étude de faisabilité dans le cadre de la réhabilitation du site du Haut fourneau B d'Ougrée.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document 23-24/030).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre première Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/031 : Don du mobilier de la Bibliothèque Chiroux aux Bibliothèques du Réseau de la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l'ordre du jour (document 23-24/031).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre première Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/019 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Old Club de Liège - Hockey » – Fonctionnement 2023.

Document 23-24/020 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Royale Entente Sportive Wanze Bas-Oha » dans le cadre de son fonctionnement durant la saison sportive 2023-2024.

Document 23-24/033 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Basse-Meuse Football Academy » – Fonctionnement pour la formation des jeunes joueurs durant la saison 2023-2024.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 25, 26 et 27 de l'ordre du jour (documents 23-24/019, 23-24/020 et 23-24/033) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 2023

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 23-24/021 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Centre régional de Verviers pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère » (CRVI), dans le cadre de l'organisation d'une soirée à l'occasion de son 25e anniversaire, le 15 septembre 2023.

Document 23-24/022 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'Administration communale d'Ouffet dans le cadre de la construction d'un carport.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 28 et 29 de l'ordre du jour (documents 23-24/021 et 23-24/022) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Le document 022 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Isabelle HUMBLET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Isabelle HUMBLET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs les Conseillers.

La Commission numéro 2 s'est tenue en date du vendredi 20 octobre 2023 au Palais provincial.

Le document 23-24/022 concernant la demande de soutien de l'Administration communale d'Ouffet dans le cadre de la construction d'un port-car a soulevé une question.

Une Commissaire s'interroge de savoir si c'est un dossier en matière sociale ou en matière santé car dans les documents, l'objet mentionne « Octroi en matière de subvention en matière sociale » alors que dans le texte, il y est mentionné « en matière de santé ».

Il lui a été répondu que c'est une coquille. Il lui a été précisé également que c'est un port-car qui aura un rôle de préau destiné à apporter une zone ombragée.

Le vote a été de 8 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

Le document 021 n'ayant, quant à lui, soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 23-24/023 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Centre d'éducation conductive en province de Liège, Les Petits Pas de la Grenouille (CEC Liège, PPG) » dans le cadre de l'achat de matériel et de fournitures de bureau durant l'année 2023.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 30 de l'ordre du jour (document 23-24/023).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/024 : Octroi de subventions en matière de Communication – Demande de soutien de l'Union Professionnelle des Métiers de la Communication – 25ème édition de la remise des prix de l'UPMC le 9 novembre 2023 au B3.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour (document 23-24/024).

SEANCE PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 2023

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/025 : Mise en non-valeurs de créances fiscales en ce qui concerne la taxe sur les établissements dangereux, pour les années budgétaires allant de 1999 à 2016.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l'ordre du jour (document 23-24/025).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc à l'unanimité que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/026 : Mise à disposition des villes et communes partenaires d'un fonctionnaire provincial chargé de sanctionner les infractions administratives, les infractions environnementales et les infractions de voirie communale.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 33 de l'ordre du jour (document 23-24/026).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc à l'unanimité que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ? Le groupe PTB

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/027 : AQUALIS : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 22 novembre 2023.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 34 de l'ordre du jour (document 23-24/027).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

SEANCE PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 2023

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-21/028 : C.I.L.E. : Deuxième assemblée générale ordinaire 2023 et assemblée générale extraordinaire fixées au 16 novembre 2023.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 35 de l'ordre du jour (documents 22-23/028).

En raison du report, au 21 décembre 2023, des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la C.I.L.E., pour cause de modification à l'ordre du jour de son AGE, ce point est retiré et un nouveau document sera soumis au vote de notre Assemblée ultérieurement et, au plus tard, le 14 décembre 2023.

IX. - Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023.

M. LE PRESIDENT.- Point 36 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

X.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

Nous nous retrouvons dès demain, le mardi 7 novembre 2023 à 16H30 pour la prochaine réunion du Conseil provincial.

La réunion publique est levée à 17H50.

XI.- Huis clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Mesdames et Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.